



MALI

ETATS FINANCIERS 2018



Sommaire

Chiffres clés et Analyse Financière	3-4
Faits marquants	5
Bilan et compte de résultat	6-8
Notes d'annexes	9-36





Date d'ouverture

Décembre 1983



Capital au 31/12/2018

15,4 milliards de F CFA



Introduction en Bourse

Mai 2016



Conseil d'Administration au 31/12/2018

Paul DERREUMAUX, Président

Amine BOUABID

BOA GROUP, représenté par

Mamadou Igor DIARRA

Mamadou Sinsy COULIBALY

Modibo CISSE

BOA WEST AFRICA, représenté par

Abderrazzak ZEBDANI

BMCE BANK OF AFRICA, représenté par

Khalid LAABI



Commissaires aux Comptes

SARECI-SARL

EGCC INTERNATIONAL SARL / GHA-EXCO



Siège social

Avenue du Mali - BP 2249

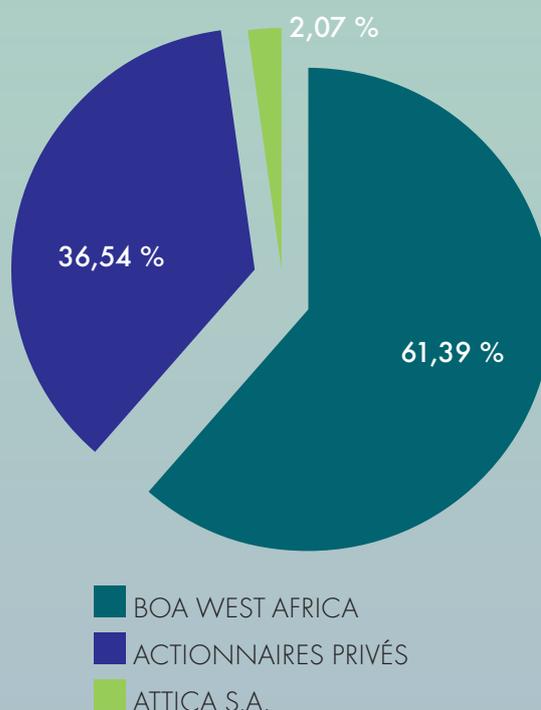
ACI 2000 Bamako - Mali

Tél. : (223) 20 70 05 00

Fax : (223) 20 70 05 60

Télex : 2581 - SWIFT : AFRIMLBAXXX

Principaux actionnaires au 31/12/2018



information@boamali.com

www.boamali.com



Chiffres clés 2018

(en millions de F CFA)

Activité	2017	2018	Variation
Dépôts clientèle	328 725	363 035	10,4 %
Créances clientèle	247 580	272 510	10,1 %
Nombre d'agences en fin d'exercice	63	65	3,2 %
Structure			
Total bilan	455 294	484 979	6,5 %
Fonds propres (avant répartition)	36 901	38 118	3,3 %
Effectif en fin de période	385	422	9,6 %
Résultat			
Produit Net Bancaire	29 590	29 726	0,5 %
Frais généraux d'exploitation (y compris amortissements)	19 419	23 469	20,9 %
Résultat Brut d'Exploitation	10 171	6 257	-38,5 %
Coût du risque en montant	5 703	-345	-106,0 %
Résultat Net	4 262	6 340	48,8 %
Coefficient d'exploitation	65,6 %	78,9 %	
Coût du risque	3,1 %	0,4 %	
Rentabilité des actifs (ROA)	0,9 %	1,3 %	
Rentabilité des fonds propres (ROE)	10,9 %	16,9 %	
Solvabilité			
Tier 1	33 405	32 392	
Tier 2			
Risk Weighted Asset (RWA)	371 260	354 801	
Tier 1 + Tier 2 / RWA	9,0 %	9,1 %	

+ 6,5 %
Total bilan

Ressources de la clientèle
328 725 millions F CFA
2017

363 025 millions F CFA
2018

Créances sur la clientèle
10,1 %

PNB
+ 0,5 %

Analyse financière

Les perspectives économiques du Mali demeurent liées à une instabilité sécuritaire et des tensions sociales qui impactent la mise en œuvre de réformes et la stabilité macroéconomique. Selon les prévisions, la croissance du PIB s'établira à 4,8 % en 2019 contre 5 % en 2018.

BANK OF AFRICA - MALI (BOA-MALI) clôture son exercice social en maintenant les fondamentaux acquis lors des années antérieures, avec un total du bilan de 484 979 millions de F CFA.

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 10,4 %, pour s'afficher à 363 035 millions de F CFA à la fin de l'exercice 2018 contre 328 725 millions de F CFA à fin 2017.

Les créances à la clientèle s'élèvent à 272 510 millions de F CFA, comparativement à 247 580 millions de F CFA un an plus tôt.

Le Produit Net Bancaire est resté stable sur les deux périodes et s'établit à 29 726 millions de F CFA en 2018, contre 29 590 millions de F CFA en 2017.

Le résultat net connaît une progression appréciable de 48,8 % par rapport à l'exercice 2017, 6 340 millions de F CFA contre 4 262 millions de F CFA en 2017.

Faits marquants

Février

- Organisation des Conseils d'Administration de la zone francophone, à Bamako.
- Inauguration du nouveau siège à l'ACI 2000, à Bamako

Mars

- Lancement du Prêt Leasing « Ikamobili ».
- Organisation d'une opération de dépistage gratuit des cancers du sein et du col de l'utérus à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme.
- Partenariat avec le 8e Tour Cycliste du Mali, nommé « Tour de la Paix ».

Avril

- Lancement de la campagne commerciale « Epargne ».
- Participation à un évènement organisé par le Groupe, à Abidjan : Présentation des résultats au 31 décembre 2017 et perspectives des 6 BANK OF AFRICA cotées à la BRVM.

Mai

- Participation aux Journées des Banques et Institutions financières.
- Sponsoring du Salon de l'Agriculture (SIAGRI).
- Lancement du Prêt « Ramadan ».

Juin

- Lancement de la campagne commerciale « Tous à l'Ecole ».

Août

- Lancement du Prêt « Tabaski ».

Septembre

- Participation aux Rencontres BANK OF AFRICA 2018 pour les Administrateurs du Groupe à Tanger, au Maroc.

Octobre

- Lancement de « BOA Express », service de transfert d'argent du Groupe BANK OF AFRICA.
- Signature d'une convention avec la Police Nationale.

Novembre

- Participation aux Journées de l'Industrialisation de l'Afrique (JIA).

Décembre

- Ouverture de l'Agence de Kita, ville située à 200 kms à l'Ouest de Bamako.
- Lancement de la campagne commerciale « BOA en Fête ».
- Signature d'une convention avec l'opérateur téléphonique SOTELMA-MALITEL.



Inauguration de l'Agence de Kita



Convention BOA-MALI et MALITEL



Journées portes ouvertes à la Police Nationale

Bilan comparé des deux derniers exercices (en F CFA)

ACTIF	2017	2018
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	15 788 792 057	33 206 594 224
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	108 474 522 768	96 850 885 755
CRÉANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	15 852 256 553	12 900 514 764
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	247 579 840 304	272 510 339 521
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE		
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	20 675 184 941	14 896 691 790
ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS		
AUTRES ACTIFS	2 422 356 917	2 735 774 859
COMPTE DE RÉGULARISATION	17 236 908 312	13 095 069 168
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	154 650 000	154 650 000
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	932 288 303	884 650 831
PRÊTS SUBORDONNÉS	45 000	45 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	583 193 081	513 448 019
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 593 684 090	37 229 918 447
TOTAL ACTIF	455 293 722 326	484 978 582 378

HORS BILAN	2017	2018
ENGAGEMENTS DONNÉS	179 291 989 707	205 778 889 688
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	977 774 736	3 913 142 513
ENGAGEMENT DE GARANTIE	178 314 214 971	201 865 747 175
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
ENGAGEMENTS REÇUS	333 512 441 830	412 421 508 792
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENT DE GARANTIE	333 512 441 830	412 421 508 792
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

Au 31/12/2017, 1 euro = 655,957 F CFA

(en F CFA)

PASSIF	2017	2018
BANQUES CENTRALES CCP		
DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	75 403 889 978	68 832 847 566
DETTES À L'ÉGARD DE LA CLIENTÈLE	328 724 608 099	363 034 653 181
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
AUTRES PASSIFS	3 596 518 591	4 693 900 909
COMPTES DE RÉGULARISATION	6 226 992 513	7 254 375 821
PROVISIONS	4 440 529 003	3 045 193 875
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS		
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	36 901 184 142	38 117 611 026
CAPITAL SOUSCRIT	15 450 000 000	15 450 000 000
PRIMES LIÉES AU CAPITAL	5 490 025 820	5 490 025 820
RÉSERVES	6 671 131 421	7 800 068 753
ECART DE RÉÉVALUATION		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
REPORT À NOUVEAU (+/-)	5 027 659 400	3 037 537 878
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	4 262 367 501	6 339 978 575
BÉNÉFICE EN INSTANCE D'AFFECTATION		
EXCÉDENT DE PRODUIT SUR LES CHARGES		
TOTAL PASSIF	455 293 722 326	484 978 582 378

Compte de résultat	(en F CFA)	
	2017	2018
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	31 012 626 289	28 300 929 431
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	10 548 989 210	9 911 964 816
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	510 709 566	510 257 069
COMMISSIONS (PRODUITS)	6 742 708 600	8 330 527 333
COMMISSIONS (CHARGES)	359 401 351	561 803 015
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	925 940 130	2 342 777 012
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉES		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 057 341 904	1 124 460 356
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 750 866 388	408 891 245
PRODUIT NET BANCAIRE	29 590 069 540	29 726 292 125
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	17 078 493 464	20 990 746 112
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOB CORPORELLES ET INCORPORELLES	2 340 664 953	2 478 207 782
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	10 170 911 123	6 257 338 231
COÛT DU RISQUE	5 702 751 091	-344 813 871
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 468 160 032	6 602 152 102
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	189 392 812	132 265 048
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	4 657 552 844	6 734 417 150
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	395 185 343	394 438 576
RÉSULTAT NET	4 262 367 501	6 339 978 574

Annexes

1 Note sur les principes et méthodes comptables

Présentation des comptes

Les comptes annuels de BANK OF AFRICA - MALL sont établis selon les règles définies par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dans le règlement applicable aux banques des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) depuis 1990.

Les comptes sociaux au 31 décembre 2018 ont été présentés selon les nouvelles méthodes d'évaluation conformes dans leur forme et leur présentation au plan comptable bancaire révisé PCBR et ce, suivant les recommandations de la profession bancaire et à celles de la BCEAO.

Les états financiers sont établis sur la base des coûts historiques.

A- Déclaration de conformité au plan comptable bancaire de l'UEMOA

Les états financiers ont été établis conformément au Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA, entré en vigueur le 1er janvier 2018.

B- Indication des règles et méthodes comptables appliquées par l'établissement

Les états financiers ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables retenus par le plan comptable révisé de l'UMOA, notamment :

- La permanence des méthodes,
- La transparence,
- La séparation des exercices,
- La prudence,
- L'intangibilité du bilan d'ouverture,
- L'importance significative,
- La prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique.

Ces états financiers sont établis sur la base des hypothèses de base à savoir la continuité de l'exploitation et la comptabilité d'engagement.

Les intérêts et commissions assimilées ont fait l'objet de décomptes et sont rattachés à la période concernée conformément au principe de la séparation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de l'opération.

Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les banques et établissements financiers, et sont ventilés en fonction de leur nature et de leur échéance conformément aux instructions du Plan Comptable Bancaire Révisé (PCBR). Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout, ou une partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses appréciées par dossier et compte tenu des garanties détenues.

La banque applique les dispositions de l'instruction 026-11-2016 du PCBR relatives à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance. Les principales modifications apportées par la nouvelle réglementation portent sur les créances en souffrance et les règles de provisionnement.

En effet, les échéances impayées d'une ancienneté de 90 jours au plus ne sont plus considérées comme des créances en souffrance, et sont à ce titre inscrits dans des comptes prévus à cet effet. .../...

.../... Les créances restructurées qui n'étaient pas spécifiquement suivies dans l'ancien plan de comptes, sont maintenant enregistrées parmi les créances en souffrance dans des comptes dédiés avec la comptabilisation des décotes/surcotes sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances en souffrance comprennent les créances restructurées et les créances douteuses ou litigieuses :

- les créances sont dites restructurées lorsqu'elles ont fait l'objet de mesures de renégociation, consistant en des concessions envers une contrepartie qui éprouve ou est sur le point des difficultés à honorer ses engagements financiers;
- les créances douteuses ou litigieuses sont les créances, échues ou non, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement partiel ou total.

Lorsqu'une créance devient douteuse, la perte probable consécutive est prise en compte au moyen d'une dépréciation enregistrée en déduction de cette créance. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dépréciations sur les créances douteuses sont constituées conformément aux principes suivants :

- pour les risques directs sur les Etats de l'UMOA, les organismes publics hors administration centrale des Etats de l'UMOA ainsi que les risques garantis par ces mêmes agents économiques, la dépréciation est facultative ;
- pour les risques privés répondant à la définition des créances restructurées, la dépréciation, tant au titre du capital que des intérêts est facultative;
- pour les risques privés non couverts ou pour la partie des risques privés non couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, le montant des dépréciations doit correspondre à au moins 20% des encours non couverts à la date du transfert en créances douteuses. Il est porté à au moins 50% du montant non couvert trois mois après le transfert en créances douteuses et à 100% neuf mois après le transfert en créances douteuses.
- pour la partie des risques privés couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel ou par les hypothèques de 1^{er} rang, et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, la dépréciation est facultative au cours des deux premières années, à compter de la date de transfert de la créance. Elle doit couvrir au moins 50% du total des créances douteuses à compter de la troisième année, et à 100% à compter de la quatrième année. Les hypothèques de deuxième rang sont acceptées lorsque le premier rang est inscrit au nom du même établissement assujetti.

Les intérêts non réglés, portés au compte de résultat et relatifs à des créances douteuses ou litigieuses doivent être intégralement dépréciés, nonobstant l'existence de garantie éligible au dispositif prudentiel.

Dans le cadre de l'application des principes et méthodes relatives aux engagements en souffrance, la Banque a choisi d'étaler les dépréciations relatives aux créances douteuses et litigieuses assorties de garanties. Pour ces créances, les ajustements complémentaires annuels de dépréciation sont mensualisés sur l'année au lieu d'être opérés à la date anniversaire.

Portefeuille titres

L'article 5 de l'instruction 029-11-2018 du PCBR dispose que les Banques doivent documenter les stratégies à l'origine de l'acquisition et la détention de titres et leurs intentions en terme de durée de détention.

Conformément à ce choix, la Banque classe les titres qu'elle détient en portefeuille dans les catégories suivantes :

- Les titres de transactions sont acquis en vue de leur revente brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Les titres de placement sont acquis avec une intention de conservation à moyen terme pour en tirer un rendement ou une plus-value
- Les titres d'investissement sont acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance

Les titres sont comptabilisés et évalués selon les dispositions de l'instruction 029-11-2018 du PCBR.

Commissions et coûts marginaux

La banque applique l'instruction N° 028 - 11 - 2016 relative à la comptabilisation des commissions reçues et coûts marginaux. Les commissions reçues et coûts marginaux sont étalés sur la durée de vie effective du crédit selon la méthode actuarielle ou la méthode alternative.

Créances et dettes en devises

Conformément à l'article 3 de l'instruction 025 du PCBR, " à chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et hors bilan en devises, y compris les comptes de position de change concernés, sont évalués au cours du marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche, en ce qui concerne les devises non cotées le jour de l'arrêté".

Lors de l'arrêté comptable, les différences entre d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change, et d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change, sont portées au compte de résultat par le débit ou le crédit des comptes de contre-valeur de position de change.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements y afférents sont calculés selon la méthode linéaire :

CONSTRUCTIONS	15 %
MATÉRIEL DE TRANSPORT	33 %
AMÉNAGEMENTS ET INSTALLATIONS	20 %
MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU, OUTILLAGE (SELON NATURE)	10 % - 20%
MATÉRIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUE	20 %
OUTILLAGE (SELON NATURE)	10 %

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les indemnités payables aux salariés lors de leur départ à la retraite résultant de la législation du travail ou d'accords contractuels font l'objet d'une provision pour risques et charges. Selon les dispositions de la Convention Collective Bancaire entrée en vigueur le 01 janvier 2013, ces indemnités sont déterminées comme suit :

- 13% du salaire moyen mensuel par semestre de présence pendant les 5 premières années;
- 18% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 6ème et la 10ème année;
- 23% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 11ème et la 15ème année
- 28% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 16ème et la 20ème année
- 33% du salaire moyen mensuel par semestre de présence au-delà de la 20ème année.

4.2. Les dérogations

Les dérogations répondent à un souci d'une meilleure information des parties prenantes.

Le PCB révisé étant conçu dans cette optique, l'usage de dérogation devrait correspondre à des cas extrêmement rares qu'il est prévu de répartir en trois catégories :

- les dérogations aux principes comptables retenus dans le PCB révisé ;
- les dérogations aux règles et méthodes d'évaluation ;
- les dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états financiers.

L'utilisation de telles dérogations doit être justifiée dans cette note et son influence sur la situation financière et sur les résultats de l'établissement doit être présentée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

INDICATION DE DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
A. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NÉANT	NÉANT
B. DÉROGATIONS AUX RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	NÉANT	NÉANT
C. DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	NÉANT	NÉANT

4.3. Les changements de méthodes

Les changements de méthodes interviennent notamment lorsque le PCB révisé prévoit plusieurs options d'évaluation et de présentation d'un poste des états financiers.

Par exemple, le PCB révisé prévoit de répartir les commissions reçues et coûts de transaction selon deux modalités : actuarielle ou linéaire.

Il en est également ainsi des modalités d'amortissement des immobilisations (linéaire ou dégressif) ou d'évaluation des stocks (CMP ou méthode du « PEPS »).

Les établissements de crédit ont le choix entre ces différentes méthodes et peuvent, dans certaines circonstances opter pour de nouvelles méthodes.

Ces changements doivent normalement être guidés par le souci de présentation d'une information de meilleure qualité, compte tenu des circonstances.

A l'instar des dérogations, les changements de méthodes doivent être justifiés et leur impact sur la situation financière et les résultats des établissements doit être indiqué.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
A. -CHANGEMENTS AFFECTANT LES MÉTHODES COMPTABLES		
	Suite à la Décision n°357 instituant le nouveau plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA, les états financiers individuels comprennent le bilan, le hors bilan, le compte de résultat et les notes annexes. Ils forment un tout indissociable destiné et à être publié et doivent être présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.	Retraitement du bilan d'ouverture d'où l'impact sur le report à nouveau.
	Les notes annexes sont constituées de toutes les informations permettant d'avoir une juste appréciation de la situation financière de l'établissement de crédit, des risques qu'il assume et du résultat de ses opérations, Toutefois, une inscription dans les notes annexes ne peut se substituer à une inscription dans le bilan, le hors bilan ou le compte de résultat.	l'impact négatif de ce retraitement se chiffre à : - 3 263 881 378 sur le report à nouveau.
B. CHANGEMENTS AFFECTANT LES REGLES DE PRESENTATIONS		
	Pour l'année 2018, les Banques et Etablissement Financiers sont tenus d'élaborer des états financiers semestriels en Juin et Décembre de l'année.	Néant

4.4. Les créances sur les établissements de crédit et assimilées

La note relative aux créances sur les établissements de crédit et assimilés fait référence principalement aux attributs:

" pays de résidence " et " agent économique " définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les Centres des Chèques Postaux ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA (établissements financiers à caractère bancaire et aux systèmes financiers décentralisés)
- les banques du " reste du monde ". Il s'agit notamment de correspondants ne résidant pas dans l'UMOA ;

- les institutions financières internationales ou étrangères. Le contenu de cette notion est précisé par l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les créances interbancaires doivent être réparties en ligne entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts (hors valeurs reçues en pension livrée),
- les valeurs reçues en pension livrée,
- les créances en souffrance et les dépréciations.

Les créances admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	23 545	1 295		635		25 475	14 179
PRÊTS		10 779				10 779	9 995
COMPTES ET PRÊTS AU JOUR LE JOUR							
PRÊTS À TERME		10 779				10 779	9 995
VALEURS REÇUES EN PENSION LIVRÉE							
VALEURS REÇUES EN PENSION AU JOUR LE JOUR							
VALEURS REÇUES EN PENSION À TERME							
CRÉANCES EN SOUFFRANCE							
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	23 545	12 074		635		36 254	24 174
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (***)							
DÉPRÉCIATIONS							
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	23 545	12 074		635		36 254	24 174

(Montants en millions de F CFA)

4.5. Les créances sur la clientèle

La note annexe 4.5 fait essentiellement référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24112016 de la BCEAO, comme suit :

- Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM) ;
- sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- particuliers ;
- autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ou la clientèle.

Les créances sur la clientèle doivent être réparties entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts à terme (hors opérations de pension livrée)
- les opérations de pension livrée
- les opérations de location-financement et d'affacturage,
- les créances en souffrance et les dépréciations y afférentes

Les créances sur la clientèle admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES CLIENTÈLE	ETAT ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS (*)			12 510	12 509	12 707	37 726	48 815
PRÊTS A TERME		96	12 911	111 417	67 695	192 119	185 897
OPÉRATIONS DE PENSION LIVREE							
OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT					4 348	4 348	2 452
AFFACTURAGE					2 000	2 000	40
CRÉANCES EN SOUFFRANCE				32 711	24 207	56 918	32 186
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS		96	25 421	156 637	110 957	293 111	269 390
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (****)				42 856	4 874	47 730	33 296
DÉPRÉCIATIONS				12 037	8 564	20 601	24 289
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS		96	25 421	144 600	102 393	272 510	245 101

(Montants en millions de F CFA)

4.6. Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

La note annexe 4.6 traite du portefeuille de titres des établissements de crédit, hormis ceux acquis dans une intention de contrôle et qui figurent dans la rubrique « Titres de participation et emplois assimilés ». Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent selon la ventilation suivante :

- les effets publics : ils comprennent les bons et obligations du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics, (éligibles aux interventions de la banque centrale) ;
- les autres obligations et titres à revenu fixe ;
- les actions et autres titres à revenu variable.

Le portefeuille est subdivisé selon son classement comptable en isolant à chaque fois le portefeuille coté.

Il est également requis de renseigner les informations suivantes, pour les différentes catégories de titres, à l'exception des titres de transaction :

- valeur brute ;
- montant des dépréciations ;
- montant net.

Il convient de préciser que le portefeuille de transaction n'a pas vocation à être déprécié puisqu'il est valorisé en juste valeur.

Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

TITRES	31/12/2018				31/12/2017			
	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATION ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION	62 038			62 038				
DONT COTÉ								
PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE								
BRUT		7 170	14 709	21 879				
DÉPRÉCIATIONS								
NET		7 170	14 709	21 879				
DONT COTÉ								
PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT								
BRUT	27 830			27 830				
DÉPRÉCIATIONS								
NET	27 830			27 830				
DONT COTÉ								
TOTAL	89 868	7 170	14 709	111 747	0	0	0	0

(Montants en millions de F CFA)

4.7. Les titres de participation et emplois assimilés

La note annexe 4.7 complète les informations sur le portefeuille de titres des établissements de crédit en donnant des précisions sur les titres acquis dans une optique de contrôle, notamment les parts dans les entreprises liées et les titres de participation.

Il mentionne également les autres titres détenus à long terme, acquis dans la perspective de relations professionnelles durables avec l'émetteur.

L'information fournie concerne l'exercice de référence et l'exercice précédent. Elle est renseignée pour chaque titre selon les critères suivants :

- le pays d'implantation de l'émetteur du titre.
- le caractère coté ou non coté : il donne une information sur la liquidité du titre ;
- le secteur d'activité de l'émetteur ;
- le capital social de l'émetteur ;
- le pourcentage de détention par l'établissement déclarant : il permet d'apprécier le classement effectué entre les différentes catégories de participation ;
- le prix d'acquisition du titre ;
- la valeur comptable nette sur les deux exercices concernés ;
- les produits générés sur l'exercice : il s'agit notamment des dividendes et des indemnités de fonction (présent au conseil d'administration de l'émetteur).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PAYS D'IMPLANTATION	COTÉ/NON COTÉ	SECTEUR D'ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL	POURCENTAGE DE DÉTENTION	PRIX D'ACQUISITION	VALEUR COMPTABLE NETTE (N)	VALEUR COMPTABLE NETTE (N-1)	PRODUITS GÉNÉRÉS SUR L'EXERCICE (DIVIDENDES + JETONS DE PRÉSENCE)
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES									
TITRES DE PARTICIPATIONS									
PARTICIPATION AU CAPITAL BOA-FRANCE	FRANCE		BANQUE	9 183	12,73%	1 169	395	442	
PARTICIPATION AU CAPITAL AGORA	MALI		ETS FINANCIER	5 000	5,00%	250	250	250	487
PARTICIPATION CAPITAL SA OLYMPE	MALI		STÉ IMMOBILIÈRE	1 000	24,00%	240	240	240	
TITRES ACTIVITES PORTEFEUILLE SGI MALI	MALI		STÉ DE GESTION ET D'INTERIM	350	1,14%	4	4	4	2
AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME									
TITRES ACTIVITES PORTEFEUILLE FGHM	MALI		ETS FINANCIER	1 004	3,49%	35	35	35	
PARTICIPATION CAPITAL CTMI-UEMOA	MALI		ETS FINANCIER	2 179	0,73%	16	16	16	
PARTICIPATION AU CAPITAL CRRH	MALI		ETS FINANCIER	3 000	3,33%	100	100	100	
PARTICIPATION AU CAPITAL STE VISA			ETS FINANCIER			14			

(Montants en millions de F CFA)

4.8. Les immobilisations corporelles et incorporelles

La note 4.8 y relative présente une variation des immobilisations et des amortissements sur l'exercice de référence, en indiquant les montants en début de période, les mouvements de l'exercice et les soldes de clôture tel qu'il figure au bilan de la période sous revue.

Les immobilisations sont catégorisées selon qu'elles relèvent ou non de l'exploitation.

La note permet de distinguer les immobilisations prises en location-financement de celles mises en location simple.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

IMMOBILISATIONS	MONTANT BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE RÉÉVALUATIONS	CESSION OU RETRAIT DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS / DÉPRÉCIATIONS				MONTANT NET À LA FIN DE L'EXERCICE
					EN DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	EN FIN D'EXERCICE	
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	19 958	1 112		21 070	14 759	1 220		15 979	5 091
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 352	108		2 460	1 769	178		1 947	513
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES D'EXPLOITATION	2 352	108		2 460	1 769	178		1 947	513
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 606	1 004		18 610	12 990	1 042		14 032	4 578
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	17 606	1 004		18 610	12 990	1 042		14 032	4 578
- PRISES EN LOCATION-FINANCEMENT									
- MISES EN LOCATION-SIMPLE									
- AUTRES									
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	24 992	14 857	2 144	37 705	4 024	1 030		5 054	32 651
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 992	14 857	2 144	37 705	4 024	1 030		5 054	32 651
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	24 992	14 857	2 144	37 705	4 024	1 030		5 054	32 651

(Montants en millions de F CFA)

4.9. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés

La présente note fait référence aux attributs « résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent, les données de l'exercice de référence étant ventilées selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les CCP ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA ;
- les banques du « reste du monde » ;
- les institutions financières internationales ou étrangères.

Les dettes doivent être ventilées entre les comptes ordinaires créditeurs, les emprunts (hors valeurs données en pension livrée) et les valeurs données en pension livrée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETABLISSEMENT DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS		2 854	154	1 004		4 012	2 620
EMPRUNTS	56 742	8 078				64 820	72 592
AU TITRE DU MARCHÉ MONÉTAIRE	56 742					56 742	69 259
AU JOUR LE JOUR							
À TERME		8 078				8 078	3 333
VALEUR DONNÉES EN PENSION LIVRÉE							
AU JOUR LE JOUR							
À TERME							
TOTAL	56 742	10 932	154	1 004		68 832	75 212

(Montants en millions de F CFA)

4.10. Les dépôts de la clientèle

La note annexe 4.10 fait référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24-11-2016 comme suit :

- l'Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- les institutions sans but lucratif au service des ménages, définies par l'instruction précédente ;
- les sociétés financières. Il s'agit des sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- les particuliers ;
- les autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ainsi que la clientèle.

Les dettes doivent être réparties entre les comptes ordinaires créditeurs, les dépôts à terme, les opérations de pension livrée, les comptes d'épargne à régime spécial et les autres dépôts.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPÔTS	ETATS ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2018	TOTAL AU 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	20 613	5 057	12 158	68 713	84 785	191 326	171 700
COMPTES ET DÉPÔTS À TERME	7 250	1 500	3 606	20 596	23 797	56 749	51 261
OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE							
COMPTE D'EPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL				100 462		100 462	92 618
AUTRES DÉPÔTS					14 498	14 498	13 146
TOTAL	27 863	6 557	15 764	189 771	123 080	363 035	328 725

(Montants en millions de F CFA)

4.11. Les dettes représentées par un titre, emprunts et titres émis subordonnés

La note annexe 4.11 répartit les éléments requis en deux catégories :

- les dettes représentées par un titre, ventilées entre les emprunts obligataires et les autres dettes;
- les emprunts et titres émis subordonnés, selon leur échéance déterminée ou non.

Sont considérés comme subordonnés, les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts et dont le remboursement

en cas de liquidation n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Du fait de cette subordination, ces emprunts et titres émis sont assimilés à des quasi fonds propres.

A l'intérieur des deux grandes rubriques susmentionnées, les informations suivantes doivent être fournies par ligne d'émission:

- la devise de l'émission ;

- le montant de l'émission ;
- le taux d'intérêt ;
- l'existence ou non de conditions suspensives de paiement des coupons : il s'agit en général de l'une des conditions de subordination requises des emprunts subordonnés ;
- l'échéance de remboursement ou l'échéance de remboursement de la dernière annuité dans le cas d'une émission amortissable ;
- le montant net tel qu'il apparaît au passif du bilan ;

le montant éventuellement admis dans le calcul des fonds propres prudentiels, eu égard aux conditions d'éligibilité retenus dans le dispositif prudentiel

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	DEVISE	MONTANT EN DEVISE À L'ORIGINE	TAUX D'INTÉRÊT	CONDITIONS SUSPENSIVES DE PAIEMENT DES COUPONS	ÉCHÉANCES	MONTANT AU 31/12/2018	MONTANT ADMIS DANS LES FONDS PROPRES PRUDENTIELS
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						0	0
- EMPRUNTS OBLIGATAIRES							
- AUTRES DETTES							
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS						0	0
- À DURÉE DÉTERMINÉE							
- À DURÉE INDÉTERMINÉE							
TOTAL						0	0

(Montants en millions de F CFA)

4.12. Les dépréciations et provisions

La note annexe 4.12 correspond à un tableau de variation des dépréciations et provisions sur l'exercice de référence et précise les motifs de reprise (dépréciation ou provision sans objet, autre motif à préciser). Conformément à la terminologie retenue :

- les dépréciations sont calculées sur les actifs. Elles sont présentées selon la nature des actifs (créances interbancaires, créances clientèle, titres et autres)
- les provisions constituent des passifs à présenter également selon leur nature (risque d'exécution d'engagement par signature, pensions de retraite et obligations similaires, autres risques et charges).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	31/12/17	DOTATIONS	REPRISES		31/12/18
			SANS OBJET	AUTRES	
DÉPRÉCIATIONS	43 012	43 153	0	0	43 153
CRÉANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES	30 989	1			1
DOUTEUX & LITIGIEUX : PRÊTS	11 966	42 960			42 960
DOUTEUX & LITIGIEUX : SIGNATURE	42	28			28
DOUTEUX & LITIGIEUX : DAV	15	13			13
AUTRES ACTIFS		151			151
PROVISIONS	24 289	9 050	0	12 737	20 601
PROVISIONS CRÉANCES DOUTEUSES					
PROVISIONS INTÉRÊTS CRÉANCES DOUTEUSES					
RISQUES D'EXÉCUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT					
RISQUES D'EXÉCUTION D'ENGAGEMENT PAR SIGNATURE SUR CLIENTÈLE	291	23			313
AUTRES RISQUES ET CHARGES	23 998	9 027		12 737	20 288

(Montants en millions de F CFA)

4.13. La variation des capitaux propres

La note annexe 4.13 retrace la variation des éléments constitutifs des capitaux propres sur l'exercice de référence et l'exercice précédent, notamment le capital social, les primes liées au capital, les réserves et le report à nouveau.-

Des lignes relatives aux ajustements de début de période sont prévues pour tenir compte de la possibilité de comptabilisation sur cette rubrique.

Le traitement de l'impact de la transition vers le PCB révisé constitue un exemple d'ajustement des capitaux propres en début de période.

Les ajustements effectués par l'établissement doivent être commentés dans la note.-

Les lignes dénommées « Augmentation, réduction de capital » permettent de remplir les colonnes « capital » et « primes d'émission et de fusion ».

Celles dénommées « Résultat de la période » et « Distribution de dividendes » doivent être remplies uniquement pour la colonne « Réserves, report à nouveau, résultat », le montant relatif aux distributions de dividendes étant présenté en déduction du résultat.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION ET DE FUSION	RÉSERVES, REPORT À NOUVEAU, RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016	10 300	10 640	9 421	30 361
AJUSTEMENTS DE DÉBUT DE PÉRIODE				
CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2017	10 300	10 640	9 421	30 361
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL	5150	-5150		
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			4 262	4 262
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			-4 818	-4 818
AUTRES MOUVEMENTS			-3 137	-3 137
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	15 450	5 490	5 728	26 668
AJUSTEMENTS DE DÉBUT DE PÉRIODE				
CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2018	15 450	5 490	5 728	26 668
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL				
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			6 340	6 340
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES			-4 502	-4 502
AUTRES MOUVEMENTS			-4 528	-4 528
BILAN AU 31/12/2018	15 450	5 490	3 038	23 978

(Montants en millions de F CFA)

4.14. La répartition du capital et des droits de vote

La note annexe 4.14 relative à la répartition du capital et des droits de vote représente la structure du capital de l'établissement déclarant.

Le capital est ainsi ventilé entre les personnes morales (y compris les administrations publiques), les personnes physiques hors salariés et les salariés, l'information étant fournie de façon nominative au titre de :

- la nationalité de l'actionnaire ;
- l'adresse de domiciliation de l'actionnaire ;
- le nombre de titres détenus par l'actionnaire ;
- la part du capital détenue par l'actionnaire ;
- le pourcentage de droits de vote de l'actionnaire.

Cette information est importante avec l'introduction dans le droit des sociétés commerciales des actions dénommées « actions de préférence sans droit de vote ».

Cet état de fait peut contribuer à renforcer le contrôle au-delà de l'information fournie par le pourcentage d'intérêt.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

MONTANT DU CAPITAL			15 450	15 450		
MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT ET NON APPELÉ						
VALEUR NOMINALE DES TITRES			1 000	1 000		
IDENTITÉ DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	NATIONALITÉ	ADRESSE	NOMBRE DE TITRES DETENUS		PART DU CAPITAL	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE
			31/12/18	43 100		
PERSONNES MORALES			9 804 435	9 804 435	63,5%	
- DONT ETAT						
- DONT ORGANISMES PUBLICS						
ATTICA			319 215	319 215		
BOA WEST AFRIAC			9 485 220	9 485 220		
PERSONNES PHYSIQUES HORS SALARIÉS			5 645 565	5 645 565	36,5%	
AUTRES ACTIONNAIRES			2 332 155	2 332 155		
DIVERS ACTIONNAIRES PRIVÉS			3 313 410	3 313 410		
SALARIÉS						
TOTAL			15 450 000	15 450 000	100%	

(Montants en millions de F CFA)

4.15. La ventilation des emplois et ressources suivant la durée résiduelle

La note annexe 4.15 a pour objectif de donner une information sur la liquidité de l'établissement déclarant, étant entendu que le ratio de liquidité auquel sont soumis les établissements de crédit est déterminé selon des modalités précisées par le dispositif prudentiel

Les ventilations prévues sont conformes à l'attribut « durée résiduelle » définie dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

L'actif et le passif sont présentés selon leurs principales composantes, à l'exclusion respectivement des immobilisations et des capitaux propres et ressources assimilées dont la maturité n'a pas vocation à impacter le ratio de liquidité.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EMPLOIS/RESSOURCES	MOINS DE 1 MOIS	1 MOIS À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL AU 31/12/2018
ACTIF						
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	31 902	294	1 790	2 459		36 445
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	84 976	85 329	55 494	43 443	3 268	272 510
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE						
TITRES DE TRANSACTION	10 326	17 509	32 045	2 158		62 038
TITRES DE PLACEMENT	15 902	2 024	3 704	249		21 879
TITRES D'INVESTISSEMENT	4 632	7 855	14 375	968		27 830
TOTAL	147 738	113 011	107 408	49 277	3 268	420 702
PASSIF						
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	66 004	111	891	1 827		68 833
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	307 800	2 983	17 217	35 035		363 035
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
TOTAL	373 804	3 094	18 108	36 862	0	431 868

(Montants en millions de F CFA)

4.16. Les opérations en devises

La note annexe 4.16 a pour objet de renseigner la position de l'établissement déclarant par rapport à chaque devise dans laquelle il effectue des opérations.

Aucune compensation n'est effectuée entre les actifs et les passifs d'une part et, d'autre part, entre les devises à recevoir et les devises à livrer.

Les informations sont données pour l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DEVICES	31/12/18				31/12/17			
	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0

(Montants en millions de F CFA)

Annexe 4.17. Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	31/12/18	31/12/17
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	205 779	179 292
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	3 913	978
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	3 913	978
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	0	0
CRÉDIT DOCUMENTAIRES IMPORT		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIES D'ORDRE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	2 230	2 230
CONFIRMATIONS D'OUVERTURES DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	2 230	2 230
ENGAGEMENTS DE GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE	199 636	176 084
OBLIGATIONS CAUTIONNÉES		
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉS		
GARANTIES DE REMBOURSEMENT DE CRÉDITS		
AUTRES GARANTIES DONNÉES	199 636	176 084
ENGAGEMENTS DOUTEUX		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	412 422	333 512
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	0	0
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS DE LA CLIENTÈLE	0	0
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	0	0
CONFIRMATIONS D'OUVERTURE DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE LA CLIENTÈLE	412 422	333 512
GARANTIES REÇUES DE L'ÉTAT ET DES ORGANISMES ASSIMILÉS		
GARANTIES REÇUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION		
GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE FINANCIÈRE		
AUTRES GARANTIES REÇUES	412 422	333 512

(Montants en millions de F CFA)

4.18. Les valeurs et sûretés reçues / données en garantie

La note annexe 4.18 relative aux garanties est scindée en deux parties, distinguant d'une part, les valeurs et sûretés reçues en garantie et, d'autre, part les valeurs et sûretés données en garantie.

Les informations fournies constituent un indicateur sur la politique de prise de risque des établissements de crédit.

Les valeurs et sûretés sont réparties entre :

- les effets publics et valeurs assimilées ;
- les autres titres ;
- les hypothèques ;
- les autres valeurs et sûretés réelles.

Les informations fournies en colonne concernent la valeur comptable des garanties, les rubriques du bilan et du hors-bilan concernées par les garanties et le montant des actifs, passifs ou engagements couverts par ces garanties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CRÉANCES OU ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT DES CRÉANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNÉS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES	291 576	914913;914918;914920;914921;914923;914924;914931;914937;914938; 914940;914941;914942;914943;914944;914945;914946;914947;914960; 914961;914962;914964;914969;914990	
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES	120 690	912000;912100;912150;912250	
TOTAL	412 267		

VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DU PASSIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES DETTES OU ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT DES DETTES ET DES ENGAGEMENTS REÇUS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES			
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES	201 866	911100;913311;913322;913328;913329;913331;913335	
TOTAL	201 866		

(Montants en millions de F CFA)

4.19. Le coût du risque

L'importance de cette nouvelle notion justifie qu'elle soit présentée sur une période de trois (3) ans, elle est répartie entre les deux principales catégories de contreparties (établissements de crédit et clientèle).

Une troisième rubrique dénommée « autres risques » permet de renseigner les autres types de risques.

Concernant spécifiquement les deux contreparties identifiées, une répartition est faite entre :

- les dotations nettes pour dépréciations;
- les pertes non couvertes par des dépréciations ;
- les récupérations sur créances amorties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

COÛT DU RISQUE	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	0	0	0
REP DE DÉPRÉCIATIONS SUR CDL			
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS			
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS			
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES			
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	-8 114	-6 834	297
REP DE DÉPRÉCIATIONS SUR CDL	5 053	3 984	11 208
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS	-7 242	-10 284	-6 310
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS			-7 007
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	19	30	1 011
DOTATION AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMO FINANCIÈRES			-47
AUTRES RISQUES	1 852	-490	1 459
REP DE PROV POUR RISQUE ET CHARG	2 911	842	2 822
DOT PROVIS AUTRES PROVIS RISQ CHARG	-1 058	-1 332	-1 363

(Montants en millions de F CFA)

4.20. L'évolution des résultats et autres éléments d'importance significative

Les informations de la note annexe 4.20 sont également présentées sur une période de trois (3) ans, notamment l'exercice de référence et les deux exercices précédents.

Elles concernent principalement:

- les opérations et résultat de l'exercice (produit net bancaire, résultat d'exploitation, impôt sur le résultat, résultat net) ;
- le résultat par action (résultat net par action ou part sociale et bénéfice distribué par action ou part sociale) ;
- le personnel et la politique salariale (rémunérations brutes de l'exercice, avantages sociaux versés aux personnels, participations et intéressements, effectifs moyen au cours de l'exercice).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EVOLUTION DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES		36 901 184 141	38 117 611 026
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
PRODUIT NET BANCAIRE	29 747	29 590	29 726
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	10 646	4 468	6 602
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	771	395	394
RÉSULTAT NET	9 403	4 262	6 340
RÉSULTAT PAR ACTION			
RÉSULTAT NET PAR ACTION OU PART SOCIALE	9 129	276	410
BÉNÉFICE DISTRIBUÉ PAR ACTION OU PART SOCIALE	2 790	291	
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE			
RÉMUNÉRATIONS BRUTES DE L'EXERCICE	775	8 148	98
AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS AUX PERSONNELS	169	167	177
PARTICIPATIONS ET INTÉRESSEMENT	326	210	
EFFECTIF MOYEN AU COURS DE L'EXERCICE	370	364	461

(Montants en millions de F CFA)

4.21. Les informations sectorielles

Retracées dans la note annexe 4.21, les informations sectorielles sont particulièrement utiles pour les entités détenant des succursales auxquels l'établissement déclarant est ainsi exposé dans d'autres Etats membres de l'UMOA ou à l'étranger car elles permettent de ventiler les actifs, passifs, engagements de hors-bilan et résultats suivant l'attribut « pays de résidence » défini dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO. Si l'information financière contenue dans le bilan, le hors bilan et le compte de résultat occulte l'information sectorielle, la présente note matérialise l'intérêt de faire ressortir ces informations, qui renseignent sur la rentabilité des investissements réalisés en dehors de l'Etat d'implantation et les risques.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	ETAT DU DECLARANT	AUTRES ETATS DE L'UMOA	AUTRES RESIDENTS UMOA	RESTE DU MONDE	TOTAL 31/12/2018	TOTAL 31/12/2017
BILAN						
ACTIF	397 681	85 370	472	1 455	484 978	455 337
PASSIF	459 536	11 885		13 557	484 978	455 337
HORS BILAN						
ENGAGEMENTS DONNÉS	205 779				205 779	179 292
ENGAGEMENTS REÇUS	412 422				412 422	333 512
COMPTE DE RÉSULTAT						
PRODUIT NET BANCAIRE						

(Montants en millions de F CFA)

4.22. Les rémunérations et avantages des dirigeants

La publication des informations relatives aux rémunérations et avantages des dirigeants participe à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

Elles font l'objet de la note annexe 4.22. Il ne s'agit pas d'une publication individuelle, mais plutôt d'une information globale sur deux exercices, ventilée comme suit :

- rémunérations brutes y compris les indemnités de fonction et les avantages en nature ;
- rémunérations à base d'action ;
- avantages postérieurs à l'emploi, y compris les indemnités de fin de contrat de travail ;
- assurance maladie ;
- autres avantages.

Les dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'un établissement, y compris les administrateurs de cet établissement.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉMUNERATIONS ET AVANTAGES	TOTAL 31/12/2017	TOTAL 31/12/2018
RÉMUNERATIONS BRUTES Y COMPRIS LES INDEMNITES DE FONCTION ET LES AVANTAGES EN NATURE		
RÉMUNÉRATIONS BRUTES	236	342
INDEMNITÉ DE FONCTION	42	45
AVANTAGES EN NATURE	112	121
PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS		
NOMBRE D'ACTIONS	15	15
VALORISATION DE L'ACTION AU 31/12	1 355	1 355
NOMBRE D'OPTIONS NON EXERCÉES AU 31/12		
VALORISATION DE L'ACTION AU 31/12	1 355	1 355
AVANTAGES POSTERIEURS À L'EMPLOI		
INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE		
RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES	9	12
ASSURANCE MALADIE	3	4
AUTRES AVANTAGES		

(Montants en millions de F CFA)

4.23. Les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants

La publication de la note annexe 4.23 portant sur les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants participe également à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

L'information est fournie par ligne d'avantage, mais de façon anonyme, en précisant les conditions de l'octroi du prêt, de l'avance ou de la garantie (taux d'intérêt, autorisation ou non du conseil d'administration).

L'information est étendue aux principaux actionnaires ou associés ainsi qu'aux entreprises dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

Conformément aux dispositions de la loi bancaire, les principaux actionnaires ou associés sont ceux d'entre eux qui détiennent chacun directement ou indirectement 10% des droits de vote au sein de l'établissement de crédit.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES	QUALITÉ DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT		TAUX D'INTÉRÊT	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		INITIAL	SOLDE		
PRÊTS		613	315		
	ACTIONNAIRE	86	83	0,04	
	ACTIONNAIRE	33	17	0,025	COMITÉ CRÉDIT
	ACTIONNAIRE	19	10	0,025	ÉLARGI DONT PCA
	ACTIONNAIRE	1		0,025	
	ACTIONNAIRE	2	1	0,025	
	ACTIONNAIRE	49	40	0,04	
	ACTIONNAIRE	150	60	0,05	
	ACTIONNAIRE	80	2	0,04	
	ACTIONNAIRE	55	3	0,07	
	ACTIONNAIRE	50	17	0,035	
	PERSONNEL DE DIRECTION	70	67	0,04	
	PERSONNEL DE DIRECTION	19	15	0,02	
AVANCES					
GARANTIES					

(Montants en millions de F CFA)

4.24. Les opérations réalisées avec les parties liées

Les parties liées sont traitées dans la note annexe 4.24. Elles comprennent :

- les entités que l'établissement déclarant contrôle directement ou non (filiales, coentreprises) ou sur lesquelles l'établissement déclarant exerce une influence notable (participation représentant au moins 20% du capital de la structure émettrice)
- les entités liées aux dirigeants et principaux actionnaires.

Compte tenu des limitations d'ordre prudentiel, les filiales des établissements assujettis devraient être des établissements de crédit, tandis que les coentreprises devraient être constituées notamment d'entités dont l'activité se trouve dans le prolongement de celle de l'établissement déclarant ou du groupe auquel il appartient, conformément aux dispositions de l'instruction n°33-11-2016 de la BCEAO relative aux états financiers sous une forme consolidée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

OPÉRATIONS	31/12/2018				31/12/2017			
	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITÉS LIÉES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITÉS LIÉES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
ACTIF								
PRÊTS, AVANCES ET TITRES	346 733							
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	37 574							
PRÊTS	199 887							
TITRES	109 272							
AUTRES ACTIFS	2 735							
TOTAL	349 468	0	0	0	0	0	0	0
PASSIF								
DÉPÔTS	421 868							
COMPTE ORDINAIRES CRÉDITEURS	353 035							
AUTRES EMPRUNTS	68 833							
DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES								
AUTRES PASSIFS	4 694							
TOTAL	426 562	0	0	0	0	0	0	0
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS	205 779							
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	3 913							
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	201 866							
TOTAL	205 779	0	0	0	0	0	0	0
PRODUITS ET CHARGES								
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	28 300							
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	9 912							
COMMISSIONS (PRODUITS)	8 331							
COMMISSIONS (CHARGES)	562							
AUTRES PRODUITS	1 124							
AUTRES CHARGES	409							
TOTAL NET	48 638	0	0	0	0	0	0	0

(Montants en millions de F CFA)

4.25. Les comptes de la clientèle

La note annexe 4.25 est de nature statistique. Elle renseigne sur les différents comptes ouverts par l'établissement déclarant, par nature et en nombre. Les informations sont indiquées sur l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTÈLE	31/12/17	31/12/18
COMPTES COURANTS	12 626	13 341
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE L'ÉTAT DU DECLARANT	79 660	84 485
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE L'UMOA		
COMPTES CHEQUES DES RÉSIDENTS DU RDM	16 010	16 356
COMPTES D'ÉPARGNE	145 153	167 251
COMPTES À TERME	815	838
BON DE CAISSE		
AUTRES COMPTES DE DÉPÔTS	24 132	31 419

4.26. Le réseau

La note annexe 4.26 renferme des données statistiques qui renseignent sur la présence géographique de l'établissement déclarant, à travers les guichets (permanents, périodiques, automatiques), les bureaux de représentation, les succursales et les agences à l'étranger.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉSEAU	31/12/17	31/12/18
GUICHETS PERMANENTS	32	33
GUICHETS PERIODIQUES		
DISTRIBUTEURS / GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE	65	68
SUCCURSALES ET AGENCES A L'ETRANGER		
BUREAUX DE REPRÉSENTATION (point de vente)	30	30

(Montants en millions de F.CFA)

4.27. Les effectifs, la masse salariale et le personnel extérieur

La note annexe 4.27 est présentée en deux parties, distinguant le personnel propre de l'établissement déclarant et le personnel extérieur, facturé par des sociétés ad hoc de personnel temporaire, dont dépendent les agents en question.

Ce montage juridique masque la réalité économique d'un apport de travail. D'où l'intérêt, pour la pertinence de l'analyse, de traiter les charges engagées par l'établissement dans ce cadre comme des charges de personnel.

La note est présentée en faisant ressortir la répartition des effectifs selon la nationalité du personnel et la qualification, notamment les cadres et assimilés, les techniciens et assimilés, les agents de maîtrise, les employés et les ouvriers.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PERSONNEL PROPRE	EFFECTIFS						MASSE SALARIALE										
	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	
CADRES ET ASSIMILÉS	122	55	3	1	2	1	127	57									
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	80	71	0	2	0	0	80	73									
AGENTS DE MAÎTRISE	44	33	0	0	0	0	44	33									
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	40	9	0	0	0	0	40	9									
TOTAL	286	168	3	3	2	1	291	172	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PERSONNEL EXTÉRIEUR	EFFECTIFS						CHARGES TOTALES	
	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS							0	0
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	6	6					6	6
AGENTS DE MAÎTRISE	24	7					24	7
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	43	15					43	15
TOTAL	73	28	0	0	0	0	73	28

(Montants en millions de F CFA)